

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 avril 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, C. Bibollet, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, M. Albrecht, L. Bracher, C. Arhuero, N. Gruaz, S. Pérou, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, J. Gaume, KE. Sauzay, V. Miannay

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Oberson donné à M. Albrecht, A. Magnin donné à M. Desvallées

Absent(s) excusé(s) : P. Meylan, G. Vilmint, N. Laks

Le secrétariat a été assuré par : V. Miannay

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	18
Votants	20
Dont pouvoirs	02

N° 2026-54

FINANCES- Subvention EHPAD les Ombelles à Viry

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de la maison de retraite « Les ombelles » de Viry.

Afin de faire face aux soucis financiers de cette structure, il est proposé aux communes ou à leur CCAS de verser une subvention de 2 € par habitant soit, pour Beaumont, de 6 308 €.

Jusqu'en 2023, c'est le CCAS qui prenait en charge cette subvention.

Compte-tenu du budget peu important du CCAS, il a été décidé que c'est désormais la commune qui prendra en charge cette dépense.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de verser la somme de 6 308 € à l'EHPAD « Les Ombelles » de Viry, et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Victor MIANNAY



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

